

Opération Marché/Beaux-Arts - Information sur l'état d'avancement du dossier

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : L'opération Marché/Beaux-Arts est composée de plusieurs projets qui évoluent ensemble ou successivement pour créer le nouveau quartier du Marché.

On distingue trois grandes actions au sein de cette opération :

- 1) la construction de l'équipement commercial Marché Couvert/Cinéma,
- 2) l'extension du parking du marché,
- 3) l'aménagement des espaces publics et la desserte du quartier.

L'état d'avancement de l'opération Marché/Beaux-Arts peut être synthétisé ainsi :

* **L'équipement Marché Couvert / Cinéma / Brasserie** est terminé en ce qui concerne le gros-oeuvre. Le clos/couvert permettant l'engagement des aménagements intérieurs sera achevé pour novembre 2001.

L'accès au sous-sol, comprenant parking commerçants et réserves est en cours de réalisation. La traversée sous la chaussée est effectuée.

La base des aménagements intérieurs du marché couvert sera réalisée de novembre 2001 à mars 2002 selon les dispositions et prestations retenues en concertation avec les commerçants et conformément au prototype de case réalisé dans l'actuel marché couvert.

Les installations particulières à la charge des commerçants se feront de mars à juin 2002.

Le **cinéma** débutera ses travaux intérieurs (équipement des 8 salles et du hall d'accueil) en fin d'année 2001 pour une durée de 6 mois.

La **brasserie**, dont les murs pourraient être cédés à la SAIEMB n'a pas encore de «preneur». Une consultation est en cours d'élaboration par la SEDD et la SAIEMB.

L'ensemble de cet équipement devrait être achevé en juin 2002.

* **L'extension du parking du Marché**

La transformation du Parking des Remparts Dérasés en parking du Marché permet de passer d'une capacité de 750 places à 1 000 places avec, pendant la période actuelle de travaux, le maintien en fonction de 450 places minimum.

A l'achèvement, il comportera 600 places étanches contre 250 places précédemment utilisables en toutes saisons.

Les travaux ont démarré en avril 2000. Après les travaux de préparation et la réalisation des parois moulées qui se sont terminées en juin 2001, se déroulent actuellement pour 5 mois, les fouilles archéologiques.

La première partie, soit l'extension du parking, sera achevée pour décembre 2002.

Les travaux se poursuivront par la réhabilitation de la partie conservée pour se terminer en septembre 2003.

* **L'aménagement des espaces publics** est le dernier stade du projet.

La réalisation sera engagée au début de l'année 2002 pour les rues bordant le nouveau Marché Couvert, pour être terminée à l'ouverture de l'équipement commercial dans l'été 2002. Au 2^{ème} semestre 2002 sera entrepris l'aménagement de la Place du Marché pour une durée d'un an.

L'aménagement complet des espaces publics marquera la fin de l'opération Marché/ Beaux-Arts fin 2003.

Si le principe de piétonnisation a été arrêté lors de la création de la ZAC et de l'engagement de la réalisation de l'opération, le projet définitif est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une concertation publique en fin d'année.

Le projet des espaces publics inclut la desserte du quartier par les transports en commun, la circulation des véhicules, l'organisation des marchés de plein air, les déplacements piétons et la création d'une passerelle piétonne reliant la place du Marché au quartier Battant.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de l'état d'avancement et du planning de l'opération «Marché/Beaux-Arts».

«M. LE MAIRE : C'est toujours gênant d'examiner à cette heure des dossiers de ce type mais je pense qu'il faut qu'on prenne quand même le temps car c'est un dossier important.

M. Vincent FUSTER : Comme le disait le Maire, je crois que c'est un dossier très important que celui de l'opération Marché/Beaux-Arts et cette opération fait partie du dossier CHORUS globalement sur le plan de la ville. Sur cette première vue, vous avez quatre parties du dossier CHORUS : le réaménagement du secteur du Marché dont on parlera tout à l'heure, le Chemin des Sens et de la Création Artisanale que vous voyez apparaître là, la création du Musée du Temps et la revitalisation du quartier Saint-Jean. Il y a les quatre grandes parties de CHORUS et on vous rappelle également que par CHORUS nous avons quand même une participation des fonds européens à hauteur de 22 MF, 22 % des dépenses subventionnables, ce qui n'est pas négligeable et les travaux doivent être terminés impérativement à la fin de cette année. Nous avons demandé et obtenu, ce qui est assez remarquable, deux prolongations puisqu'on n'avait pas fini les travaux.

On revient maintenant sur l'opération Marché/Beaux-Arts. Vous voyez l'ancienne configuration avec le parking des Remparts Dérasés qui est en complète restructuration aujourd'hui, ensuite la halle démontée, l'Ilot Paris où il y aura le nouveau marché couvert et les activités complémentaires, la suppression de l'allée couverte pour faire la place du Marché dont on reparlera tout à l'heure et puis la piétonnisation complète de cette place. Donc on vous montre les différents volets de cette opération Marché/Beaux-Arts. Je veux simplement vous rappeler que cette opération a été confiée à la SEDD en concession et que nous avons plusieurs partenaires bien entendu, en particulier la Société Piazza pour le cinéma, l'Etat au travers des fonds FISAC, la Région et l'Union Européenne, comme je vous l'indiquais tout à l'heure.

On va reprendre rapidement les différentes parties de cette opération Marché/Beaux-Arts. Vous avez déjà le parking, je vous en donne très rapidement le cahier des charges mais Jean-Claude ROY y reviendra plus en détail, un ouvrage en souterrain à quatre niveaux bien sûr aux nouvelles normes de sécurité avec un accès véhicules et piétons complètement revu.

Ensuite on passe au deuxième volet, les espaces publics : libération de la place, aménagement totalement piétonnier et déplacement de la fontaine pour que cette place puisse être de plain-pied ; à l'extrémité de la place, il y a un dénivelé pour compenser la différence de niveau.

Et enfin la troisième partie, c'est l'équipement commercial avec trois grandes parties, un marché couvert de 1 700 m² et de 43 emplacements, Jacques MARIOT vous en parlera tout à l'heure avec un parking en sous-sol pour les professionnels, ensuite un cinéma multiplexe avec huit salles et 1 400 places et une brasserie de 450 m². Voilà globalement l'opération Marché/Beaux-Arts dans ses trois volets. Nous allons passer maintenant au parking et je vais laisser Jean-Claude vous détailler un petit peu ce projet de parking.

M. Jean-Claude ROY : J'essaierai d'aller à l'essentiel et dire que pendant les travaux 450 places au minimum sont maintenues en fonction mais que la rotation hors abonnement permet d'accueillir plus de 600 véhicules par jour. A partir de décembre 2002, nous pourrons offrir au stationnement les 600 places cuvelées donc étanches. L'entrée de ce parking qui sera porté à 1 000 places en septembre 2003 dont les 600 places étanches dont je viens de parler se fera sur deux files par l'avenue Cusenier et on devra emprunter obligatoirement pour sortir un passage sous la passerelle du pont Denfert Rochereau pour aboutir par l'avenue Cusenier en direction de l'avenue Gaulard, c'est-à-dire que par rapport à la situation d'aujourd'hui on n'aura plus de transit de voitures particulières qui passeront par la place du Marché et par le pont Battant comme actuellement. C'est donc une modification importante du sens d'accès au parking et du sens sortie du parking.

M. LE MAIRE : Tu veux que je te dise, Jean-Claude, tu as été parfait. Un tout petit souci dont je dois vous faire part, c'est que nous avons une chance exceptionnelle car nous avons trouvé un mur gaulois, une palissade gauloise puis un mur qu'a vu César donc un mur romain, c'est une découverte exceptionnelle. Nous avons découvert quelque chose d'encore plus exceptionnel, c'est un cadavre gaulois fossilisé pris entre deux couches de bois fossilisé, si bien qu'actuellement on a quelques soucis. Ce sont des découvertes exceptionnelles au niveau international et il est très rare de retrouver ce type de vestiges. Ce mur gaulois, qu'allons-nous en faire comme j'ai expliqué à l'archéologue, il était difficile de le conserver sur place pendu dans les airs mais par contre je pense que nous devons certainement le reconstituer quelque part car il est absolument remarquable. Ces découvertes sont d'un intérêt exceptionnel, national voire international. C'est une chance qu'on a à Besançon, dès qu'on creuse on tombe dans le gallo-romain ou dans le gaulois mais le Préfet m'a assuré qu'il avait fait en sorte, même si ça nous coûtait un peu plus cher, de ne pas retarder le parking parce que bien sûr l'ouverture du complexe et du marché est liée aux possibilités de parking, il ne faut pas qu'on perde de temps.

M. Michel LOYAT : Outre les parkings qui seront réalisés, la desserte en transport en commun permettra aussi d'irriguer ce secteur en cohérence avec le principe piétonnier, principe qui a déjà été approuvé lors de la précédente concertation et en cohérence bien entendu avec le PDU. Cette desserte en transport en commun est à l'heure actuelle à l'étude, donc vous avez là une image qui indique simplement que les transports en commun longeront la place basse, c'est-à-dire celle qui donne sur la façade Conservatoire de Musique et rue des Boucheries. La fontaine sera déplacée et sera au centre de cette petite place et il y aura donc une place dite haute qui sera plane avec une légère déclivité et qui sera bien sûr l'essentiel de la place avec des rues également piétonnisées, ce qui en fera une véritable place.

En 1996, lors de la concertation sur la ZAC Marché/Beaux-Arts, le principe de la piétonnisation de la place a été retenu, nous ne serions pas dans l'obligation aujourd'hui de faire à nouveau une concertation. Néanmoins à l'époque il s'agissait uniquement d'adopter un principe. Depuis nous avons avancé et c'est un parti pris d'aménagement, donc beaucoup plus affiné qui pourra être proposé à la concertation. Nous avons estimé que pour un projet de cette nature, un projet marquant pour des années et des années, il était important de concerter, de consulter très largement.

La place haute pourrait dans la grande partie avoir un revêtement mettant en valeur la qualité de la place, la qualité des façades. Donc là nous serons très soucieux de la qualité de ce revêtement. Nous ferons d'ailleurs appel à une expertise extérieure et rappelons que cette place aura plusieurs rôles à jouer, ça restera la place du Marché, il y aura une continuité entre le marché couvert et cette place avec la rue Pâris. Ce sera une place également où pourront avoir lieu des manifestations notamment culturelles et puis une place de cheminement, une place de rencontre à la confluence et à la convergence de différentes rues que nous espérons très animées. Cette image ne donne pas forcément cette idée d'animation, nous la souhaitons bien sûr plus animée qu'elle n'apparaît ici mais c'est une manière de représenter les choses, de même que nous ne voyons pas ici la façade du Musée mais nous n'oublions pas cette façade. Cela doit être l'occasion de la valoriser et toutes les suggestions seront les bienvenues pour bien marquer l'entrée de ce musée. Il n'y a plus d'arbre mais il y en avait un et sinon vous voyez le parti pris minéral... Les rues adjacentes seront bien sûr aménagées en cohérence avec la place.

Là vous avez la place basse, puisqu'il y a une différence d'altimétrie, à laquelle on peut accéder par quelques escaliers. C'est une place beaucoup plus intimiste avec une animation liée aux terrasses de restaurants, terrasses de cafés et avec la fontaine un petit peu plus loin, qui donne ensuite sur le Conservatoire. Je rappelle, et là je fais le lien avec le rapport suivant qu'il n'y aura donc pas lieu de le présenter davantage, la concertation portera à la fois sur la place, les rues adjacentes et la passerelle parce que ça fait un ensemble assez cohérent.

M. Vincent FUSTER : Vous avez la vue que nous aurons en arrivant depuis la place du Marché rue Gustave Courbet et vous voyez sur cette vue l'entrée du cinéma. Une deuxième vue va vous montrer la rue pratiquement complètement couverte, la rue Pâris, avec le cinéma de l'autre côté et plus loin le marché proprement dit et les escaliers qui sont la sortie du cinéma. La même photo mais en coupe, vous permet de voir les différents escaliers d'accès aux différentes salles du cinéma et une coupe réelle, où vous retrouvez le marché couvert, le cinéma avec ses huit salles, la brasserie qui est derrière et le marché qui est en-dessous avec le parking des commerçants. La dernière vue vous présente l'état actuel des travaux. Ils sont un petit peu plus avancés aujourd'hui puisque cette photo a été prise il y a une quinzaine de jours mais il ne va pas tarder à être couvert donc on est dans les délais en ce qui concerne les gros travaux. On va passer au marché proprement dit, donc Jacques vous en parlera. Je veux simplement vous dire que le 8 novembre ici au Conseil Municipal, on vous présentera le règlement définitif et les modalités d'affectation des cases dont va vous parler Jacques MARIOT et ce sera validé ensuite en novembre - décembre par les signatures des commerçants avec le Maire.

M. Jacques MARIOT : Vous avez le plan des 43 cases qui sont plus ou moins rectangulaires, de couleurs différenciées pour bien montrer la diversité des offres commerciales. A l'extérieur en rouge et bleu, c'est surtout les frigoristes, c'est-à-dire poissonniers et tout ce qui touche à la boucherie-charcuterie, en vert ce sont tous les primeurs et en jaune des activités nouvelles. Il y aura ainsi une grande diversité des offres commerciales, c'est le principe.

Pour l'élaboration du règlement intérieur, les principes suivants ont été retenus : diversité des activités, un quota de primeurs fixé à 40 % au lieu des 50 % actuels car on considère qu'il est très important de rechercher des activités nouvelles, pas d'activité faisant appel à la cuisson, rien n'ayant été prévu pour cela car il n'y a ni système de ventilation ni système d'évacuation des odeurs. Le principe d'attribution des emplacements est pour l'instant laissé libre pour chaque activité commerciale. Si les problèmes que cela pose actuellement restent en l'état, la Ville prendra le relais et on fera un tirage au sort. Pour l'instant, la balle est dans leur camp et on attend effectivement que les primeurs, les bouchers veuillent bien se positionner.

Autres principes, un principe d'ouverture plus large, donc là encore on va travailler avec eux pour bien définir cette amplitude horaire sur les journées, sachant que pour l'instant on avait retenu une fermeture le lundi, des droits de place qui incluent plus de services, c'est-à-dire la case, le parking et les réserves, sachant que ce prix des places est pondéré par le linéaire et les mètres carrés occupés. Autre innovation, c'est la création d'une commission paritaire de gestion et d'attribution des cases. Cette commission, composée de huit personnes, quatre de la Ville et quatre commerçants dont deux sédentaires, un non-sédentaire et un commerçant de la place, aura pour but de travailler sur le problème de la cessation d'occupation des cases. On va travailler avec les services, on va encore retravailler avec les commerçants lundi parce qu'aujourd'hui ces cases sont effectivement précaires et révocables, elles sont sur le domaine public et elles ne sont pas à confondre avec des fonds commerciaux. Or ce qui se passait avant pose quelques problèmes aujourd'hui et nous voulons afficher une grande transparence concernant notamment la cessation des cases par rapport à l'avenir. On va donc continuer à travailler avec les commerçants pour élaborer un outil le plus objectif possible de manière à ce qu'on n'ait pas dans les couloirs de la Mairie en permanence des commerçants qui viennent faire des réclamations. On veut un outil transparent, efficace que l'on va construire avec eux pour pouvoir répondre à cette problématique de cette cession des cases.

M. Vincent FUSTER : Pour terminer, on va vous parler un petit peu du coût de ces différents travaux qui n'est tout de même pas négligeable, ça me paraît important. Sur le plan de l'équipement commercial, vous avez le cinéma à hauteur de 29 MF TTC, celui-ci étant payé en intégralité par l'exploitant futur la Société Piazza, et la participation de la Ville à hauteur de 100 MF sachant qu'évidemment on garde tout le bâti et que nous avons des subventions à hauteur de 18 MF qui viennent donc en diminution, le parking 75 MF TTC et les espaces publics tout compris 46 MF TTC, quand je dis tout compris c'est aussi les aménagements qui ne sont prévus pas dans un premier temps, ceux de la place du Marché.

Pour terminer, vous avez le programme de ces différents travaux, l'échéancier. Le gros oeuvre devrait se terminer en décembre, le clos-couvert en décembre, les finitions qui sont de notre responsabilité devraient se terminer en février. Pour le marché couvert, c'est février et tous les travaux liés à la reprise par les occupants, les commerçants pour le marché couvert, l'exploitant pour le cinéma, le gestionnaire pour la brasserie, devraient en principe se terminer fin juin. A priori on pourrait donc ouvrir l'ensemble du Marché/Beaux-Arts vers la fin juin, les commerçants, eux, souhaiteraient plutôt une ouverture en septembre. Donc la question qui reste posée et on l'a posée avant-hier à l'exploitant du cinéma, c'est de savoir s'il souhaite, lui, ouvrir en juin ou en septembre. Il nous a dit qu'il nous répondrait assez vite. On souhaiterait nous que tout soit ouvert en même temps bien sûr et si possible en septembre.

En ce qui concerne les espaces publics, a priori la première partie devrait être terminée fin août 2002, c'est ce que nous espérons, et le restant mi 2003. Pour le parking, 600 places devraient être livrées à la fin de cette année et l'ensemble du parking de 1 000 places milieu 2003 également.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je ne pense pas qu'on va refaire ce soir le débat de CHORUS. Nous avons donc un état des lieux de l'opération Marché/Beaux-Arts. Il y a eu beaucoup de débats ici par le passé.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de votre sagesse.

M. Pascal BONNET : Je voudrais quand même rappeler que l'opération Marché/ Beaux-Arts a rencontré une opposition de la part de la minorité dans le mandat précédent. Il y a encore beaucoup d'interrogations aujourd'hui et différents points méritent d'être soulevés. J'évoquerai pour ma part la question de la dimension culturelle insuffisante ; on avait également posé beaucoup de questions sur le stationnement et je crois que Françoise BRANGET reviendra sur cet aspect-là des choses. Pour ce qui

est de la dimension culturelle, aujourd'hui en dehors du cinéma je ne vois pas grand chose. On avait constaté qu'on négligeait un peu le Musée des Beaux-Arts, qu'on oubliait le Conservatoire au moment de CHORUS pour deux ou trois ans après, s'interroger sur le devenir de celui-ci alors que CHORUS et les crédits européens auraient pu être intéressants pour cet établissement. Aujourd'hui qu'en est-il pour le Musée des Beaux-Arts puisque la question du Conservatoire est traitée ailleurs ? Il était question d'utiliser les combles, on n'en parle plus aujourd'hui. En l'état actuel des choses, pour moi ça reste une opération Marché 7^{ème} art alors Beaux-Arts on attend une réponse. Ensuite il y a une question subsidiaire qui s'éloigne de la culture, c'est celle de la passerelle, passerelle qui avait, suite à la position du Tribunal Administratif, été mise de côté et qui je crois d'ailleurs n'avait pas votre soutien à certains moments, Monsieur le Maire dans le mandat précédent. Qu'en est-il aujourd'hui puisqu'on la voit réapparaître dans ce document ? Voilà mes questions.

M. LE MAIRE : Vous avez bien compris qu'on va la remettre dans la concertation. Quant aux combles, ils existent, je les ai même visités. On verra comment on va effectivement les utiliser peut-être pour le Musée ou pour autre chose mais pour l'instant il y a des priorités aussi en terme budgétaire.

Quand vous dites que ce sera un Marché 7^{ème} art, effectivement c'est bien déjà qu'il y ait un complexe au centre-ville pour la redynamisation du centre-ville dont on parle beaucoup. Il va y avoir aussi toute une vie culturelle qui va se développer autour de cette place qui regroupera un marché, des lieux de vie comme une brasserie, un multiplexe et un musée, et que nous serons amenés dans les années à venir, mais pas forcément dans les deux ou trois années à venir, à continuer à développer, à rénover. Il y aura vraiment un très très bel espace. D'ailleurs les commerçants ne s'y sont pas trompés et je crois savoir que les commerces ont pris beaucoup de valeur ces derniers temps parce qu'effectivement il y aura là un emplacement de tout premier choix. Cette place va devenir un très grand lieu de vie et d'animations à Besançon et c'est vraiment une très bonne opération qui a d'ailleurs reçu le soutien quasi inconditionnel des commerçants, tout du moins de ceux que nous avons pu rencontrer qui sont représentatifs au travers d'associations et entre autres de la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'organisme consulaire qui les représente et qui a écrit à de nombreuses reprises, entre autres dans ses journaux, qu'elle soutenait cette opération. Effectivement il y a eu des difficultés que chacun connaît, on a peut-être même perdu un peu de temps mais maintenant on arrive au terme. Je crois que nous aurons une très belle opération pour le centre-ville lorsque l'on arrivera de la rue des Granges et qu'on apercevra en perspective ce bout de la place, la fontaine déplacée, lorsqu'on pourra se promener sur la place devant le marché, nous aurons bien embelli notre ville et c'est quelque chose que nous serons fiers d'ajouter à notre bilan en 2007.

Mme Françoise BRANGET : C'est vrai que je déplore que nous ayons à traiter ce dossier-là au milieu de la nuit parce qu'il y a beaucoup à dire. J'essaierai d'être plus brève que prévu. C'est un projet d'envergure certes, qui est peut-être superbe aux yeux de certains, mais qui n'a pas fait l'unanimité d'un certain nombre. Je ne reviendrai pas là-dessus. A présent nous avons cette construction qui remplace l'Ilot Paris, nous devons faire avec et nous serons tous heureux le jour où elle sera terminée. Je voudrais quand même préciser, même si j'ai fait partie des associations qui ont combattu ce projet, qu'à aucun moment le fait d'avoir combattu le projet ne l'a retardé. Nous n'avons fait prendre aucun retard, je tiens à le préciser car on entend quelquefois dire cela...

M. LE MAIRE : On ne peut quand même pas dire que cela ait accéléré le projet.

Mme Françoise BRANGET : Je crois qu'il y avait une volonté forte sur le projet et on a mis tout en oeuvre pour le réaliser en temps voulu. Les retards accumulés, on sait très bien d'où ils viennent, il y a eu des appels d'offres infructueux, il y a eu des difficultés techniques.

M. LE MAIRE : Il y a eu aussi quelque chose comme 18 recours je crois.

Mme Françoise BRANGET : Il y a eu effectivement 17 recours mais ils n'ont à aucun moment gêné, enrayé le fonctionnement. Ceci dit, c'est terminé, on n'en parle plus...

M. LE MAIRE : C'est de l'histoire ancienne.

Mme Françoise BRANGET : Mon souci aujourd'hui est essentiellement financier. Je suis désolée mais le porte-monnaie des Bisontins m'intéresse. Depuis le début d'ailleurs, depuis 1997, je me suis élevée contre ce projet pour certaines raisons et on arrive là où j'avais toujours pensé. Je m'attacherai à parler essentiellement du Marché/Beaux-Arts et du parking des Remparts Dérasés, je ne parlerai pas de la place du Marché puisqu'on en aura l'occasion ultérieurement. Dans l'étude préalable, le Marché/Beaux-Arts avait un coût initial qui était de 100 MF. Il était prévu à cette époque-là que la Ville prendrait en charge 60 MF et le cinéma 40 MF. La surface attribuée au cinéma était de 3 500 m² et la surface du marché couvert et de la brasserie était de 2 000 m². Cette part initialement prévue à 40 MF pour le cinéma a été ramenée à 24 MF l'année dernière et j'ai vu ce soir qu'effectivement le cinéma paierait 29 MF mais toujours pour la même surface, c'est-à-dire beaucoup plus que la surface publique. J'en suis plutôt étonnée parce que les coûts n'ont pas baissé et ils sont même passés de 100 MF à 129 MF, même si la part du cinéma a augmenté un petit peu, elle est loin d'être revenue aux 40 MF prévus au départ. On m'a effectivement dit que l'exploitant du cinéma perdait patience, qu'il avait des intérêts en jeu mais s'il avait eu à payer ces 3 000 m² de surface, il aurait payé beaucoup plus cher.

D'autre part à la suite de l'annulation du Plan d'Aménagement de Zone, on a créé une zone UL dans laquelle il n'y a aucune contrainte de création de stationnement ou de versement de taxe de compensation, ce qui est plutôt surprenant quand on sait que le POS à Besançon prévoit une place de parking pour 50 m² de surface commerciale. Là nous avons 5 500 m² de surface commerciale sans parking prévu. Je reviendrai sur le parking des Remparts Dérasés et son agrandissement après. Lorsque vous construisez ou lorsque vous créez un logement et que vous êtes simple particulier, vous devez prétendre à avoir une place de stationnement sinon vous devez acquitter une taxe de compensation qui est de l'ordre de 25 000 F. Quand vous êtes constructeur, comme ça va être le cas par exemple à l'Ilot Pasteur, nous allons le voir et nous l'avons vu dans la présentation du dossier, vous créez un nombre de places de parking en fonction des surfaces créées sinon vous payez une taxe de compensation. La taxe de compensation est pour l'Ilot Pasteur de 13 MF si j'ai bien retenu. En l'occurrence ici nous avons un cinéma qui va disposer de 3 000 m² et qui n'a en charge que l'installation de ses salles de cinéma sans payer l'enveloppe et sans avoir contribué à aucune place de stationnement ni acquitté de taxe de compensation. Je rappellerai que la taxe de compensation prévue au code de l'urbanisme a été instaurée pour la construction de places de stationnement à la place du constructeur qui n'a pas pu les assumer, donc on a dispensé l'exploitant de cinéma de toutes ces sommes-là. Je trouve donc qu'on lui fait un cadeau conséquent pour ne pas dire énorme et que le contribuable va devoir assumer.

D'autre part on a oublié une étude d'impact qui avait été faite en 1996 où on signalait qu'on avait 750 places sur le parking des Remparts Dérasés. On en avait 250 sur la place du Marché, ce qui faisait 1 000 places, c'est-à-dire exactement le même nombre de places qu'on nous annonce aujourd'hui dans la présentation du projet du parking des Remparts Dérasés. A cette époque-là, sur les 750 places du parking des Remparts Dérasés, vous en aviez 530 qui étaient louées pour moitié au Crédit Agricole et l'autre moitié à des riverains. Lorsqu'on a racheté le parking des Remparts Dérasés, on a mis tout le monde à la porte parce qu'on voulait libérer les places pour le futur exploitant du cinéma. Aujourd'hui on fait l'agrandissement du parking des Remparts Dérasés, tout cela pour la modique somme de 75 MF mais je doute qu'on ait ajouté le rachat de la concession à GTM qui était de l'ordre de 6 ou 8 MF si je ne m'abuse. Je ramène le prix du parking des Remparts Dérasés à 80 MF. Vous avez donc un parking qui vient simplement remplacer l'existant. En terme quantitatif vous n'avez aucune place supplémentaire de stationnement, donc on met 80 MF sur le marché pour 0 place de stationnement supplémentaire et on ne règle en aucun cas la problématique du stationnement liée au cinéma qui va venir s'installer ici, et au

regard des riverains. Avec 80 MF, j'insiste, on aurait pu faire un parking souterrain de 600 places étanches à proximité immédiate du cinéma. On avait des places, je ne vais pas les préciser, mais c'était tout à fait possible de trouver cela. Je dis simplement que c'est du gaspillage sur le dos des Bisontins. On laissait le parking des Remparts Dérasés en place, on remettait un parking de 600 places à côté. A l'heure actuelle, on va faire venir 1 800 spectateurs, tous bien évidemment ne vont pas venir en voiture, certains viendront en bus, en transport en commun, à pied mais ceux qui viendront en voiture vont se retrouver dans une problématique assez compliquée. Oui, je suis un petit peu longue, je suis désolée mais le problème il est là parce que...

M. LE MAIRE : Pas du tout, vous avez tout votre temps.

Mme Françoise BRANGET : Parce qu'au Mégarama de Valentin, je ne sais pas si vous y êtes allé ?

M. LE MAIRE : Pas encore, il faut m'inviter !

Mme Françoise BRANGET : ...Si vous voulez, je vous y emmènerai. Le Tribunal Administratif a exigé là-bas la création de 500 places de stationnement. Je dis simplement qu'on n'a quand même peut-être pas réfléchi quand on a mis un cinéma à cet endroit-là. Quand vous avez une séance à 20 heures qui se termine à 22 heures, vous avez les spectateurs à l'intérieur du cinéma, les voitures garées. Quand les spectateurs de la deuxième séance arrivent, ceux de la première n'ont pas encore déménagé, eh bien vous allez voir le chantier que ça va faire. Ceci dit, quand on a résilié les abonnements des résidents, qu'est-ce qu'on en a fait ? Il faut quand même bien qu'un jour on prenne conscience que ces gens-là habitent au centre-ville et qu'ils ont besoin d'y stationner. C'est un problème récurrent que je ramènerai souvent c'est vrai mais je crois que jusqu'à présent on ne l'a pas suffisamment pris en compte et que si vous voulez garder des habitants au centre-ville, si vous voulez garder des familles, vous devez leur faciliter quand même le stationnement et leur donner une certaine qualité de vie. En l'occurrence c'est le contraire qui se passe puisqu'on les rejette manifestement vers l'extérieur, 530 résiliations d'abonnements ce n'est pas rien, ensuite on parle de redynamiser la vie nocturne, je ne suis pas sûr que tout le monde appréciera dans le quartier et moi j'ai plutôt l'impression que, effectivement, on va faire venir des visiteurs mais on va aussi avoir pas mal d'appartements vides dans le secteur.

Redynamiser c'est une chose mais il faut faire attention à ce qu'on fait aussi et à la qualité de la redynamisation. Moi, je suis très perplexe quant au fonctionnement de ce complexe cinématographique. Je ne conteste pas le marché qui fonctionnera, c'est très bien ; les commerçants avaient besoin d'un nouvel espace, mais par ailleurs on crée un problème qui à mon avis va être très difficile à résoudre, et en plus on gaspille l'argent des Bisontins, je le regrette.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous laisser dire qu'on gaspille l'argent des Bisontins, ce n'est pas vrai. Nous sommes des gens sérieux et je me demande si un jour vous allez être d'accord sur un projet.

Mme Françoise BRANGET : J'étais d'accord avec le TGV.

M. LE MAIRE : C'est vrai. J'espère que vous allez le dire un jour quand même.

Mme Françoise BRANGET : Là, j'ai toujours été contre alors je ne peux pas prendre parti pour.

M. LE MAIRE : On ne vous demande pas de prendre parti pour, il ne faut pas changer d'avis, vous avez raison. Je voulais quand même vous féliciter parce que vous avez vraiment bien étudié ce dossier.

Mme Françoise BRANGET : Je le connais par coeur depuis 1996 que je le suis.

M. LE MAIRE : Je pense qu'on vous fera certaines réponses par écrit. On verra avec les services parce que là c'est très technique et je ne suis pas sûr qu'on puisse vous apporter l'ensemble des réponses ce soir. Mais c'est important qu'on puisse en parler avec vous et nos services sont bien sûr à votre disposition.

M. Pascal BONNET : Je voudrais quand même réagir sur certains de vos propos tout à l'heure lorsque vous avez dit qu'on n'allait pas revenir sur le passé, mais il ne faut pas non plus refaire l'histoire. Nous n'avons pas retardé le projet par les recours qu'il a pu y avoir. Vous-même, votre prédécesseur en dehors de moments de colère, a toujours dit et j'ai toujours lu dans la presse que les retards étaient dus aux travaux, aux découvertes archéologiques et la procédure en elle-même n'a pas occasionné de retard dans les travaux. Ne dites pas le contraire aujourd'hui. Je vous rappelle aussi qu'il y a eu des recours...

M. LE MAIRE : Donc ça a accéléré les travaux !

M. Pascal BONNET : L'objectif n'était pas d'accélérer les travaux, on n'est pas dans le surréalisme, on est dans la politique. Je constate qu'il y a eu des recours et qu'il y a eu un jugement au Tribunal Administratif. S'il y a eu jugement ce n'est pas parce qu'il y avait des recours, c'est parce qu'il y avait une erreur et ce jugement a jugé sur la forme et donc n'a pas étudié le fond. En conséquence la question du fond ne s'est pas posée et nous vous avons, quand le jugement a eu lieu, dit à plusieurs reprises de ne pas aller en appel où vous risquiez d'être jugé sur le fond et là il y aurait eu des retards sans doute. Nous n'avons pas souhaité aller dans ce sens-là et favoriser des retards parce que comme l'a dit Françoise BRANGET le marché est important pour la ville même si le contexte global n'est pas satisfaisant pour nous. La Ville à l'époque a fait appel et cet été discrètement la Ville a arrêté cette procédure d'appel constatant bien qu'il y avait un danger à aller au-delà en appel, cet examen justement sur le fond sans doute. Donc ne dites pas que nous avons ralenti, vous savez très bien que ce n'est pas le cas. Passons à des choses plus sérieuses.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire, mais enfin.

M. Franck MONNEUR : En quelques secondes, une ou deux précisions. M. BONNET et Mme BRANGET ont été un petit peu durs avec le complexe cinéma. Il ne faut pas oublier que le Mégarama a ouvert, ça fera deux ans à Noël et que cette ouverture sur Valentin a entraîné une chute considérable de la fréquentation du cinéma Vox qui pour l'instant n'est plus qu'une vitrine et que même si le Victor Hugo s'est maintenu au niveau de la fréquentation après une baisse certaine, le Piazza Lumière a lui aussi connu une baisse très importante. Ce qui signifie à terme que sans le complexe cinématographique au Marché/Beaux-Arts, l'activité cinématographique et donc l'offre ciné au centre-ville serait sérieusement menacée. Je pense qu'il faut bien considérer que le marché 7^{ème} art comme vous l'appelez Monsieur BONNET, est un élément revitalisant absolument essentiel pour le centre-ville. N'oublions pas que la plupart des gens qui se rendent au cinéma, en amont ou en aval en fonction de l'horaire de séance, se rendent également dans les brasseries, dans les bars, dans les restaurants, dans les tavernes, que sais-je encore, à des heures bien différentes et qu'au niveau de l'activité économique il y a forcément des retombées très positives.

Par ailleurs, la deuxième conséquence positive de l'implantation de la SA Piazza sur le Marché/Beaux-Arts c'est également la rénovation du cinéma Piazza Lumière actuel qui sera probablement plus dédié à du cinéma d'auteur et à des salles classées art et essai, ce qui signifie là encore effectivement un atout très positif en matière cinématographique. J'en ai terminé, merci.

Mme Corinne TISSIER : C'est juste une remarque par rapport au parking. Je crois que l'argument que vous avez donné Madame BRANGET sur le parking du Mégarama de 500 places qui est souvent complet comme vous l'avez expliqué, montre bien que la solution voiture ne peut pas être la seule envisagée car plus on offre de places de parking, plus elles sont prises et plus il faudrait en créer et on se retrouve avec un problème insoluble. Donc le fait que le cinéma soit au centre-ville oblige nécessairement à envisager d'autres moyens d'accès que la voiture.

Mme Nicole WEINMAN : Simplement pour dire qu'en matière de cinéma on avait fait quand même un peu la guerre des Roses, dans la mesure où Valentin était bloqué pour raison de Mégarama alors qu'il y avait une demande bien antérieure sur Planoise à l'époque où le Gouvernement...

M. LE MAIRE : On ne va pas refaire l'histoire sur Planoise Madame WEINMAN.

Mme Nicole WEINMAN : Je peux quand même...

M. LE MAIRE : Vous dites ce que vous voulez mais je pense qu'il faut avancer un peu.

Mme Nicole WEINMAN : C'est dommage quand on démarre sur des blocages car après cela laisse forcément des traces, après que le dossier ait pris du retard...

M. LE MAIRE : Vous vous défendez beaucoup trop de ne pas avoir bloqué le dossier pour que ce soit vrai, je trouve.

Mme Nicole WEINMAN : Je n'ai rien dit dans ce domaine-là donc j'assume tout à fait les recours qu'on avait fait comme l'a dit Pascal sur la forme et pas sur le fond. Je ne me défends pas, je ne me justifie pas non plus, c'est comme cela, et puis d'ailleurs sur ce dossier pour aller un peu plus loin, je m'abstiens comme ça je reste au moins cohérente avec ce que j'ai toujours fait.

M. LE MAIRE : C'est vrai, vous êtes souvent très cohérente, c'est bien.

M. Jean-Claude ROY : Je voudrais compléter ce que Corinne TISSIER vient d'expliquer. Est-ce que Mégarama pour vous est un bon exemple ? A Besançon, le stationnement dans la Boucle et Battant représente 25 ha, soit 15 % de l'espace public et ça augmente de 2 à 3 %. Est-ce que vous pensez qu'en tant que responsable on peut continuer dans cette voie-là quand vous parlez de qualité de vie entre autres ? On a expliqué de nombreuses fois en commission que le stationnement pour nous c'est trois familles. La première regroupe ceux qui viennent travailler à Besançon qui laissent leur voiture le matin et la reprennent le soir ; pour ce type de stationnement, c'est des parcs relais, c'est le développement du transport public, c'est les voies réservées aux bus pour aller plus vite que la voiture. Deuxième famille : les gens qui viennent parce qu'ils veulent venir en ville, parce qu'elle est belle, parce qu'ils veulent acheter en ville, c'est du stationnement de courte durée qui sera développé puisque si les gens qui viennent pour y travailler laissent leur voiture dans les parcs relais, ça offrira davantage de places pour le commerce et pour venir se balader au cœur de ville, là où l'on aime venir flâner. Et troisième famille : les résidents dont le problème est réglé de la même manière.

Pour revenir au multiplexe, je suis totalement d'accord avec Corinne TISSIER. On est aujourd'hui en train de travailler avec l'exploitant et il y aura un partenariat exploitant/Ville/CTB parce qu'on ne peut pas raisonner qu'avec le stationnement. On pourra venir place du Marché au multiplexe autrement qu'en voiture individuelle par une desserte performante de jour et en soirée. Voilà le projet que nous avons pour faire en sorte que les résidents vivent bien au centre-ville, qu'on puisse y venir au cinéma et s'y balader.

M. Vincent FUSTER : Je ne veux pas répondre point par point à votre argumentaire parce que vous m'avez asséné beaucoup de chiffres. Simplement sur le plan financier, il n'y a pas de dérive du tout Madame. Je pense que vous avez dû mélanger le hors taxes et le toutes taxes parce que nous sommes à peu près dans l'épure initiale. On échangera nos chiffres mais on ne peut pas affirmer ici qu'il y a une dérive quelle qu'elle soit.

M. LE MAIRE : Vous vous rencontrerez.

M. Vincent FUSTER : Oui, on se rencontrera. Concernant le prix du cinéma, vous avez vu qu'il y avait eu une diminution. Le prix actuel du cinéma, 29 MF TTC, 24 MF HT correspond à la proposition qui a été faite au moment de l'appel d'offres, au centime près, il n'y a eu aucune diminution. A l'étude peut-être mais à l'appel d'offres, Madame c'est exactement ce chiffre-là.

Vous dites qu'il y a 250 places sur le marché, je ne suis pas sûr qu'elles y soient, il y en a 100 je crois. C'est pour cela que vous lancez des chiffres qui sont un petit peu embêtants...

M. LE MAIRE : On ne va pas faire une bataille de chiffres maintenant, vous échangerez vos chiffres plus tard parce qu'on ne va pas s'en sortir.

M. Vincent FUSTER : Concernant le fait qu'on ait lancé de l'argent par les fenêtres, c'est une affirmation un petit peu dangereuse...

M. LE MAIRE : Tu sais bien qu'ils diront toujours cela, c'est obligatoire.

M. Vincent FUSTER : Le parking va avoir une augmentation de 250 places. Sa qualité va être complètement différente de celle d'avant. Nous avons un parking qui n'était pas étanche, celui-là pour 600 places le sera, donc ce n'est pas le même parking. On va avoir une deuxième partie de parking qui va être complètement restructurée. On va réaménager complètement l'accès et la sortie, on n'aura pas du tout le même parking qu'aujourd'hui donc ne dites pas qu'on aurait pu laisser le parking dans l'état où il était et en reconstruire un je ne sais où. Je crois qu'on ne peut pas affirmer des choses comme cela, on ne peut pas dire qu'on a lancé 75 MF dans la nature Madame BRANGET. Ce n'est pas raisonnable.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on s'est largement exprimé sur ce dossier».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.